



Préambule : La commune de Sainte Suzanne ville propose un partenariat avec les associations dans une démarche responsable et transparente, en reconnaissance de la richesse que les associations apportent à la vie et l'animation locale, dans les domaines éducatif, culturel, patrimonial, sportif et social. Dans ce cadre, la commune peut accorder des subventions aux associations implantées et agissant sur la commune dont elle reconnaît les objectifs d'intérêt général, en cohérence avec les objectifs de la commune et les orientations du projet de mandat. Toute association sollicitant une subvention doit déposer une demande formalisée, ***tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.***

Nom de l'Association

Siège social de l'association (Adresse – CP – Ville) :

Adresse courriel :

Président : *Nom – Adresse – CP – Ville – Téléphone*

Trésorier *(Nom-Adresse-CP-Ville-Téléphone)* :

Secrétaire : *(Nom-Adresse-CP-Ville-Téléphone)*

Nombre d'adhérents :

Date de la dernière assemblée générale :

Documents à joindre obligatoirement au dossier de demande de subventions :

- Le procès-verbal de la dernière assemblée générale de l'association avec le rapport d'activité des actions de l'année 2021
- La liste des membres du bureau à jour pour l'année 2022
- Le bilan et le rapport financier de l'année 2021 avec le solde de trésorerie
- Le budget prévisionnel et les projets pour l'année 2022
- Un RIB IBAN au nom de l'association de moins de trois mois
- Le contrat d'engagement républicain

En complément, pour une première demande pour toutes les associations :

- Récépissé de déclaration en Préfecture
- Avis de situation au répertoire SIREN de l'INSEE
- Statuts de l'association signés par le Président

Présentation du projet d'activité au titre duquel est sollicité la subvention

.....
.....
.....
.....

Montant de la subvention demandé au titre de l'année 2022 :

Tableau à compléter obligatoirement par l'association :

Demande de subvention Année 2022	Compte de résultat définitif Année 2021 en €	Budget prévisionnel Année 2022 en €
70 - Vente de produits ou de prestations		
<u>74 - Subventions :</u>		
dont commune		
dont autres		
<u>75 - Autres produits de gestion courante :</u>		
dont cotisations		
dont autres produits		
76 - Produits financiers :		
87 - Contributions volontaire en nature		
dont bénévolat		
dont prestation et dons en nature		
TOTAL DES PRODUITS		
<hr/>		
60 - Achats :		
61- Services extérieurs (locations, réparations, assurances, ...) :		
63 - Impôts et taxes :		
64 - Charges de personnel :		
dont rémunération des personnels		
dont charges sociales :		
65 - Autres charges de gestion courante :		
86- Emplois des contributions volontaires en nature		
dont mise à disposition de biens et de prestations		
dont bénévoles		
TOTAL DES CHARGES		
<hr/>		
EXCÉDENT OU DÉFICIT		